



ÉLECTIONS DE VOS REPRÉSENTANT(E)S AU COMITE TECHNIQUE (CT) DES JURIDICTIONS FINANCIERES

**LE 20 OCTOBRE 2011, VOTEZ POUR DES CANDIDAT(E)S MOTIVÉ(E)S
ET DÉTERMINÉ(E)S À DÉFENDRE VOS DROITS**

Chère collègue, Cher collègue,

Le 20 Octobre prochain vous êtes appelés à voter pour désigner vos représentants syndicaux au comité technique

Pourquoi voter CGT ?

La CGT est présente depuis 2001 dans les Juridictions Financières. Elle siège aux différentes instances de représentation du personnel : Comités Techniques Paritaires, Comités Hygiène et Sécurité, Commissions Administratives Paritaires.

Comme elle le démontre sur la question des retraites et de la défense de l'emploi, la CGT a pour priorité de chercher à construire des solidarités, dans la société en général.

A quoi sert le Comité Technique ?

Le 20 octobre, **trois millions d'agents de la Fonction publique vont, pour la première fois, voter le même jour à des élections professionnelles.**

Cette consultation fixera l'audience des syndicats aux Conseils Supérieurs de la Fonction publique et déterminera leur représentativité.

Autre innovation : les accords ne seront validés que si les syndicats signataires représentent une majorité d'agents. Ainsi, l'intervention et les choix des agents seront renforcés à tous les niveaux.
La CGT approuve ces évolutions et, avec vous, s'y impliquera totalement.

Les nouvelles attributions des Comités Techniques (CT)

- conditions et organisation du travail (dont télétravail) ;
- gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences ;
- politique indemnitaire ; déroulement des carrières et promotion professionnelle ;
- formation professionnelle et continue ;
- action sociale et protection sociale complémentaire ;
- hygiène, sécurité et santé au travail ;
- insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- égalité professionnelle.



Agir contre la réduction des effectifs et la précarité !

RGPP

C'est le prétexte à une **politique de réduction d'effectifs aveugle et purement comptable. C'est un :**

- **échec budgétaire** : les budgets ne sont pas équilibrés ;
- **échec social** : les difficultés des personnels s'accroissent avec un travail déshumanisé et orienté vers un traitement de masse ;
- **échec hiérarchique** : les fusions de directions créent des postes de dirigeants, surchargent les organigrammes... et diluent les responsabilités ;
- **échec fonctionnel** : l'administration centrale est sous pression tandis que les services déconcentrés s'éloignent des citoyens et usagers.

Avec la CGT, dites NON à cette réforme idéologique, glorifiant le désengagement public et supprimant des fonctionnaires.

Non titulaires Fonction Publique : en finir avec la précarité !

L'embauche de contractuels FP répond très rarement à un besoin « temporaire, ponctuel ou saisonnier ». Le plus souvent, il s'agit d'exercer des missions pérennes dont l'Etat a besoin.

La majorité des contractuels FP veut être titularisés. Un récent accord signé dans la FP devrait améliorer leurs conditions d'emploi et leurs accès au CDI ou à un concours réservé. Mais des désaccords persistent sur les conditions d'accès au dispositif de titularisation.

En votant CGT, les agents non titulaires exigeront l'application la plus favorable de l'accord signé au niveau de la Fonction Publique.

Tout augmente sauf les salaires !

La situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation. Pour la 1^{ère} fois depuis la Libération, les agents subissent deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice.

La perte de pouvoir d'achat s'élève à 11% depuis 2000. Le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Mais le poids des dépenses incompressibles (loyers, eau, gaz, électricité, assurances) est passé de 41% en 2001 à 45% en 2010 (*cf. centre d'analyse stratégique – documentation française 2009*) !

Pour reconnaître la qualité du travail des agents et du service rendu aux usagers, la CGT revendique :

- L'augmentation du point d'indice, le rattrapage des pertes cumulées et le retour à un système d'indexation sur l'inflation.
- La fin des inégalités salariales femmes/hommes ;
- L'arrêt des politiques d'individualisation des rémunérations et la transformation de toutes les primes ayant un caractère de complément salarial en rémunération indexée ;
- Un salaire minimum de 1 700 € ;
- La refonte ambitieuse de la grille avec une amplitude de 1 à 4,6 et la reconnaissance des qualifications ;
- Une amplitude minimale de carrière de 1 à 2, garantie à tout agent individuellement pour une carrière complète.

Pour de réelles négociations salariales

La crise de la dette secoue l'Europe, et un tour de vis budgétaire est donné en France. Les politiques en faveur des marchés financiers ont montré leur nocivité mais sont néanmoins poursuivies...

Pour la CGT, il est grand temps que nos dirigeants changent d'orientation et se préoccupent, enfin, de ceux qui font vivre l'économie réelle. **Il faut augmenter les salaires pour développer la consommation, relancer la croissance et accroître les ressources budgétaires.**

PFR : la porte ouverte au clientélisme !"

La prime de fonction et de résultat (PFR), mise en place pour les cadres A dès 2012, va se généraliser. La CGT a voté contre cette réforme. Elle est hostile à un système couplé à l'entretien d'évaluation et aux notions de productivité et de performance individuelle. La CGT met en garde contre ce système de rémunération au « mérite » en pointant l'opacité de la procédure de cotation des postes (part « fonction ») et les risques d'attributions arbitraires (part « résultats »).

La CGT souhaite une réelle concertation sur la mise en place des indicateurs de performance, en toute transparence, **qui remplace l'humain au cœur des services et le service public au centre des préoccupations de l'Administration**

Remettre l'humain au centre et retrouver le sens des missions

Se battre, ensemble, pour mieux vivre au travail

Nos représentant(e)s sont, souvent, interpellé(e)s par des collègues victimes de pressions ou harcèlements.

Les médias n'ont jamais autant parlé de « souffrance au travail ». Ils dénoncent les nouvelles techniques de management et les ravages liés à la recherche de la performance individuelle.

Notre administration, qui s'est enfermée dans la spirale de la performance et des objectifs individualisés, néglige les signaux qui devraient l'alerter. Elle nie la violence des rapports de travail découlant de ses choix et ne remet pas en question les méthodes de gestion et les restrictions de personnels et de moyens.

Les salariés en « souffrance » doivent sortir du doute, de la culpabilisation, de la solitude et du désespoir. La CGT continuera à les accompagner dans la reconquête de leur dignité et de leur droit à vivre des relations de travail sereines.

Nous nous battons aussi avec détermination et constance pour éliminer tous les faits générateurs du mal-vivre au travail : évaluations culpabilisantes, non reconnaissance du travail accompli, absence de perspectives (mobilité, carrière), perte de sens,....

Exigeons de l'administration qu'elle remette « l'humain au centre »

Tous ensemble, obligeons l'administration à respecter les compétences des agents, leurs qualifications, leurs idées et leur diversité. La CGT n'est pas opposée, par principe, aux réformes de nos administrations. Mais elle sait, comme vous, qu'**aucune réforme ne pourra réussir si elle se fait contre les personnels !**

Vos élu(e)s CGT interviendront pour que les agents bénéficient du respect et de la reconnaissance auxquels ils ont droit.

La CGT portera haut et fort la voix des personnels désireux d'assurer la défense du service public et de voir l'administration retrouver le sens de ses missions en s'appuyant, pour cela, sur le professionnalisme de ses agents.

Nous avons aussi besoin que vous interveniez, de manière pérenne, pour faire aboutir vos revendications. Un vote tous les 3 ans, c'est bien mais insuffisant. **Alors, mobilisez-vous, résistez et agissez, dans la durée avec la CGT.**

LES CANDIDAT(E)S DE LA CGT

Gérard LEBOUX (Permanent CGT)
Joëlle BEUZIT (CRC Auvergne)
Jérôme SARRAZIN (1^{ère} chambre)
Franck POU CET (CRC GGM)
Marie-Philomène RODRIGUES (Grefe P.P.)
Marie-Clotilde TRIOREAU (CRC IDF)
Bertrand MARQUES (CRC PACA)
Thierry THIRIOT (DRHFCG)
Chantal RAMBAUX (CRC Auvergne)
Yolande FAVIEZ (DAFCG)

Stéphane CANQUERY (Grefe contentieux)
Julien MARCHAND (Direction documentation)
Sylvie DESNOUX (1^{ère} présidence)
Frédéric THEMIA (Direction documentation)
Alex COLCHIDE (DMG)
Mireille GREGOIRE (CRC Bourgogne)
Gérard BRUTUS (CRC Limousin)
Dragan PEJIC (DSI)
Max NAGERA (Grefe 1^{ère} présidence)
Franck JOUBERT (DMG)

PROJET DE RÉFORME DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

Notre syndicat a toujours combattu la mise en place de ce projet de réforme qui, initialement, devait supprimer beaucoup de CRC, pour ne conserver que 8 grandes chambres interrégionales ; ce qui rejoignait le projet du Gouvernement d'établir des grandes régions en parallèle de la réforme des collectivités territoriales.

Grace à de nombreuses actions et, notamment, une grève unique dans l'histoire des Juridictions Financières -, cette grève du 15 mai 2008 a mobilisé 300 agents dont une centaine devant le 13 Cambon de l'entrée principale de la Cour des Comptes -, la direction des Juridictions Financières a pris conscience du malaise des agents et de la force des syndicats des personnels administratifs et, bien sur, de la CGT.

Notre syndicat a demandé au Premier Président, lors du dernier CTP des J.F., **LE RETRAIT DE CE PROJET DE RÉFORME** injuste.

Nous avons souligné, lors du CTP et du CHS des J.F., la souffrance des personnels en région qui, depuis plus de 3 ans, vivent dans une angoisse permanente.

C'est à l'égard des personnels administratifs que cette réforme aurait des conséquences particulièrement désastreuses. C'est pourquoi nous réitérons nos revendications et demandons le maintien de tous les sites et emplois ainsi que les garanties statutaires préalables. Nous demandons au Premier Président d'enterrer ce projet de réforme.

Suite à une manœuvre de la commission des lois de l'Assemblée nationale visant à adopter, le 28 juin 2011, différents amendements au projet de loi relatif à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles, le Gouvernement a demandé une procédure accélérée. Les députés ont voté les 4 et 12 juillet 2011 que le nombre de CRC serait de 20 tout au plus, probablement seule une quinzaine subsisterait !

La CGT et notre intersyndicale ont réagi par un communiqué de presse et une lettre au Premier Ministre.

LA CGT LUTTERA, AVEC VOUS, CONTRE CE PROJET DE RÉFORME INJUSTE.

**POUR SOUTENIR CES PROPOSITIONS,
ACCORDEZ VOTRE SUFFRAGE À L'ORGANISATION
QUI S'ENGAGE À LES FAIRE AVANCER**

Le 20 octobre 2011 VOTEZ CGT !